



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

Monsieur Michel REPPÉLIN
Vice-Président du SDIS
Maire
Place de la mairie
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon le 21 avril 2006

Monsieur le Président,

Nous vous avons écrit le 22 mars 2006 pour demander la tenue d'un CTP dans un délai rapide pour que cette instance paritaire soit saisie pour information des projets imminents de déménagements de locaux.

Cette demande a été renouvelée lors de notre courrier du 24 mars 2006. Nous souhaitons que cette réunion ait lieu dans de brefs délais, car les congés de printemps arrivaient (24 avril au 8 mai 2006), et qu'ils allaient engendrer un certain nombre d'absences parmi les représentants du personnel.

Vous n'avez pas tenu compte de nos courriers et nous le déplorons fortement. Nous ne siégerons donc pas à la réunion du 26 avril 2006 pour les raisons suivantes :

- la réunion a lieu pendant la période des vacances de pâques, ce qui implique l'absence de plusieurs membres titulaires et suppléants;
- la réunion a lieu un mercredi, comme souvent, alors que c'est le jour non travaillé des agents à temps partiel ;
- la réunion a lieu en dehors du temps de travail ;

La conjugaison de ces différents facteurs rend impossible, pour les représentants du personnel que nous sommes, de siéger valablement au comité technique paritaire à la date annoncée.



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces observations pour les futures réunions des instances paritaires.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour les représentants CGT du personnel,

Jacques GUILLON

copie transmise :

- Madame Mireille DE COSTER, vice-présidente du SDIS du Rhône
- Colonel Serge Delaigue, directeur du SDIS du Rhône
- Lieutenant Colonel ILTIS, DRH